

“ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET TRANSITION NUMÉRIQUE : LES VILLES ET LES TERRITOIRES EN PREMIÈRE LIGNE ”



Christian Brodhag est président de la Commission AFNOR Villes et Territoires Durables et Intelligents (VTDI) de l'AFNOR depuis le 18 mars 2022. Il est aussi Président du Pôle écoconception et de Construction 21. Initiateur de la campagne Relance Verte.

Comment les collectivités locales peuvent-elles s'emparer de la normalisation pour mieux rendre leurs territoires intelligents et résilients ? Voici quelques pistes de réflexion à destination des acteurs de la transition sur les territoires. **Par Christian Brodhag**

Les grandes mutations à venir ont deux moteurs, l'environnement et le numérique. L'environnement est moteur à double titre : comme problème et comme solution. Les dérèglements climatiques et la dégradation des services fournis par les écosystèmes affectent directement les sociétés et l'économie. Ces changements nécessitent une adaptation forte pour moins subir. L'atténuation et la réduction des émissions et des pressions sur les écosystèmes, reposent sur des solutions, des processus et des innovations créatrices de valeur pour la société. Adaptation et atténuation sont mêlées. Pour les entreprises, cela implique une combinaison de la gestion des risques et des opportunités. Ces questions se posent à toutes les échelles mais particulièrement au niveau des territoires. Si la question climatique est globale, les impacts sur les territoires peuvent être très différents localement. L'adaptation et la résilience des territoires apparaissent ainsi comme des réponses à ce problème global. C'est aussi à l'échelle des villes et territoires, que la plupart des solutions reposant sur les ressources locales peuvent être mise en œuvre : services des écosystèmes, économie circulaire, énergies renouvelables... La reconfiguration des chaînes de valeur mondiales, ce que certains appellent la démondialisation, vont conduire les entreprises nationales et internationales à établir des relations nouvelles avec les territoires. Leur contribution au développement durable local sera un élément important de leur responsabilité sociétale, comme l'ISO 26000 l'avait d'ailleurs établi dès 2010.

LA VILLE NUMÉRIQUE

Les territoires et les villes durables devront à la fois contribuer à relever les défis environnementaux globaux mais aussi envisager leur développement au service de leurs populations en considérant les conditions écologiques, géographiques, sociales et économiques locales. Il est donc nécessaire de développer une

intelligence locale, c'est-à-dire un ensemble de savoirs et de compétences liés au territoire. Cette intelligence sera en partie liée ou plutôt « connectée » au numérique. En effet le numérique peut être qualifié de second moteur du changement. Il ouvre des potentialités nouvelles de services et de création de valeur. S'il a permis l'émergence des premières entreprises mondiales, les GAFAM, le numérique a bouleversé les modes de pensée, reconfiguré les échanges économiques et, à travers les réseaux sociaux, déstabilisé les institutions. Pour ces dernières, la régulation politique est d'ailleurs un vrai défi. Outil puissant de partage, d'accès à des connaissances et à des données nouvelles, un numérique responsable intégrant des valeurs (et avec une maîtrise de son impact énergétique et environnemental) peut permettre aux institutions et les acteurs d'accélérer leur transition. Le territoire est un champ important de déploiement du numérique. La ville numérique, la « smart city », appuiera son développement sur des données locales massives, captées, traitées, stockées et diffusées à des prix sans cesse décroissants.

LA NORMALISATION POUR DES VILLES ET LES TERRITOIRES DURABLES ET INTELLIGENTS

Quels processus les villes peuvent-elles mettre en œuvre pour le développement durable ? Quelle responsabilité sociétale accompagne son déploiement ? A quelles conditions la ville numérique peut-elle contribuer à la transition ? Comment participe-t-elle à l'intelligence du territoire ? Quels indicateurs et architecture des informations, les villes devront-elles adopter ? C'est pour répondre à ces questions que se déploie la normalisation sur les villes durables. En 2012, l'ISO a créé un comité technique « Villes et Communautés Territoriales Durables » (ISO/TC 268). La normalisation européenne, le CEN, a été créé plus récemment avec un comité technique « Villes et Communautés Durables et Intelligentes » (CEN/TC 465). Enfin en France, l'AFNOR s'est dotée d'une commission « Villes et Territoires



Durables et Intelligents » (VTDI). L'AFNOR contribue activement aux travaux internationaux, en assurant notamment le secrétariat des comités ISO et CEN. Sur un plan général, les normes sont multiples et extrêmement variées. Elles encadrent les caractéristiques des produits permettant l'interopérabilité, la maîtrise de la sécurité et de l'environnement. Elles interviennent aussi sur la qualité de services ou de processus. La normalisation ISO est ainsi apparue comme une alliée essentielle du déploiement du marché mondial. D'autres normes, dites de management, promeuvent un modèle d'amélioration continue, initié par la qualité. Celui-ci est devenu un modèle générique qui s'est imposé dans différents domaines et activités : environnement, éducation, systèmes d'information, sécurité... Chacune de ces normes se conforme à une structure universelle de management (HLS High Level Structure). Enfin il convient de mentionner les normes, « hors normes », que l'on peut qualifier d'institutionnelles. Elles portent sur des questions de nature politique, comme l'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations. Cette norme reconnaît l'ensemble du droit international comme inspiration des comportements responsables de toute organisation. Cette dimension explicitement politique de la normalisation devrait se renforcer, notamment sous l'influence de l'Union Européenne. Le 2 février 2022, la Commission a présenté une stratégie en matière de normalisation : « Définir des normes mondiales à l'appui d'un marché unique européen résilient, vert et numérique ». Cette action sur la normalisation de l'UE est intégrée dans les politiques de l'UE et accompagne leur mise en œuvre. Cette stratégie embrasse l'ensemble des types de normes : « Plus que jamais, les normes doivent non seulement traiter des aspects techniques, mais aussi intégrer les valeurs démocratiques fondamentales et les intérêts primordiaux de l'UE, ainsi que ses principes écologiques et sociaux ».*

LE POINT SUR LES NORMES EXISTANTES

Le champ de la normalisation pour les villes couvre de nombreux champs : le champ technique par l'organisation du numérique, celui du système du management et de la gouvernance des villes et les objectifs « politiques » de la durabilité. Toutes ces questions étant abordées avec un objectif de cohérence. La norme ISO 37101 « Développement durable au

sein des communautés territoriales – Système de management pour le développement durable » joue un rôle de pivot. Deux normes associées portent sur les indicateurs l'ISO 37120 pour les services urbains et la qualité de vie et l'ISO 37122 pour les villes intelligentes.

L'ISO 37101 s'inscrit dans la filiation de l'ISO 26000 et considère

6 finalités du développement durable pour les villes et les territoires : attractivité, préservation et amélioration de l'environnement, résilience, utilisation responsable des ressources, cohésion sociale et bien-être.

L'ISO 37101 propose des pistes d'intégration de ces finalités dans 12 domaines d'action : (1) gouvernance, responsabilisation et engagement, (2) éducation et renforcement des compétences, (3) innovation, créativité et recherche, (4) santé et soins, (5) culture et identité collective, (6) vivre ensemble, interdépendance et solidarité, (7) économie, production et consommation durables, (8) cadre de vie et environnement professionnel, (9) sûreté et sécurité, (10) infrastructures et réseaux, (11) mobilité, (12) biodiversité et services écosystémiques.

Cette norme propose aux villes un système de gouvernance et de management, leur permettant d'établir leurs politiques, fixer des objectifs et des processus. La norme 37101 intègre également des indicateurs afin d'atteindre les objectifs fixés. En adoptant une vision systémique de la durabilité et des interactions entre les différents domaines, cette norme inspire l'architecture des systèmes d'informations développés dans les normes traitant du numérique.

Pour les villes ou les territoires, ces propositions normatives peuvent aider à créer un consensus sur le développement durable et à favoriser les synergies entre les acteurs parties prenantes grâce à une approche holistique. Ce type d'approche devrait permettre d'améliorer le caractère durable, l'intelligence et la résilience des stratégies, programmes, projets, plans et services déployés. Les collectivités locales, et les acteurs privés et publics des territoires, peuvent aujourd'hui s'emparer de la normalisation, tant pour utiliser les normes existantes que pour participer au sein des commissions à l'élaboration de nouvelles, ce qui est un prétexte au partage de connaissances et d'expériences avec des pairs.

* (UE 2022, 4) Une stratégie de l'UE en matière de normalisation. Définir des normes mondiales à l'appui d'un marché unique européen, résilient, vert et numérique.

“
L'ISO 37101
propose
des pistes
d'intégration
dans 12
domaines
d'action.
”